

DOSSIER DE PRESENTATION SALLE ASSOCIATIVE DU CHÂTEAU COMMUNE DE LE BEAUCET (84210)



Le Beaucet est un petit village situé à l'extrémité sud des Monts de Vaucluse et aux portes du parc naturel régional du Luberon. Les informations pratiques ci-dessous vous permettront d'y venir et de faire sa connaissance.

SITUATION : à 3 km de Saint Didier, 3 km de Venasque, 6 km de Pernes-les-Fontaines, 11 km de Carpentras, 12 km de l'Isle sur Sorgue, 30 km d'Avignon.

POUR S'Y RENDRE :

Coordonnées GPS : Latitude 43.983464 / longitude 5.119532

| | |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Par la route | au sud de Carpentras, prendre la D4 ; à l'aérodrome, bifurquer sur la D39 en direction de Saint Didier ; à la sortie de Saint Didier, reprendre à droite la D39 jusqu'au Beaucet |
| Par le train | Gare de Carpentras (13 km), Avignon Centre (30 km), Avignon TGV (34 km) |
| Par avion | Avignon-Caumont (28 km), Marseille-Marignane (74 km), Nîmes-Camargue (79 km) |

Mairie de Le Beaucet

✉ : 7, rue Coste Chaude – 84210 LE BEAUCET / ☎ : 04 90 66 00 23 / 📠 : 04 90 66 17 77
 @ mairie.beaucet@orange.fr - Site : <http://www.lebeaucet.com>

UN PEU D'HISTOIRE



Au débouché de deux vallons, il défie le mistral, debout sur son imprenable éperon rocheux qui domine le village, comme pour en surélever l'escarpement. Du fier château-fort érigé au XII^e, il ne reste que des vestiges. Mais le lieu dégage une atmosphère magique, et offre un panorama à couper le souffle sur le Mont Ventoux, les pointes effilées des Dentelles de Montmirail et la plaine de Carpentras.

C'est sans doute en voyant ce promontoire, naturellement dressé comme une place-forte quasi-inexpugnable, que les Comtes de Toulouse eurent l'idée d'y construire au XII^e une forteresse.

UNE FORTERESSE STRATÉGIQUE...

Cet « ouvrage fortifié », qui existe dès 1160 sous le nom de « castrum de Balcio », était érigé sur un emplacement stratégique, en avant-poste des Monts de Vaucluse qui marquaient la frontière entre le Comté de Forcalquier et le Marquisat de Provence. Le château servait de caserne à une garnison de soldats, souvent des mercenaires italiens, qui y vivaient chichement en surveillant les alentours.

Cédé ensuite par le comte de Toulouse aux évêques de Carpentras, il gardera cette vocation militaire jusqu'au début du XVII^e. Il possède alors quatre tours crénelées, des habitations, une salle de garde et une prison. Ce qui lui permet de résister notamment aux attaques des troupes réformées, qui dévastent en 1573 la chapelle Saint-Etienne, située hors les murs.

Très dégradé malgré tout à la fin des guerres de religion, le château fut l'objet de diverses restaurations. Il fut certainement agrandi ou restauré par Geoffroy III de Vaisols, évêque de Carpentras, puis par ses successeurs dans le courant du XVI^e. Un inventaire de 1599 signale qu'il compte une quinzaine de pièces.

... DÉTRUITE PAR LA Foudre EN 1783

Jugeant son entretien trop onéreux, d'autant que les garnisons pontificales n'y séjournèrent plus depuis 60 ans et que son emplacement n'avait plus d'intérêt stratégique, le cardinal Marcel de Duras cède



Mairie de Le Beaucet

✉ : 7, rue Coste Chaude – 84210 LE BEAUCET / ☎ : 04 90 66 00 23 / 📠 : 04 90 66 17 77

@ mairie.beaucet@orange.fr - Site : <http://www.lebeaucet.com>

en 1690 le château à François de Gualtéri, noble de l'administration pontificale avignonnaise ; celui-ci ajoute le nom du village à son patronyme et fait de la bâtisse sa résidence. Le château perd alors son statut de site défensif.

En 1783, la foudre s'abat sur le château. Atteint par un vent violent, un incendie se déclare et ravage totalement le château. Tout brûle. Ne subsistent que des ruines, encore visibles de nos jours : quelques remparts et pans de murs, des traces du pont-levis et du fossé ainsi qu'un escalier, suspendu sur arc et taillé dans la roche, pour rejoindre le village.



AUJOURD'HUI, UN LIEU DE RENCONTRES ET DE FESTIVITÉS

Laissé à l'abandon, le château passa entre les mains de plusieurs propriétaires privés jusqu'à son acquisition par la Commune du Beaucet en 1994. L'idée de Roger Bouvier, alors maire, était que le château revive comme un lieu appartenant aux Beaucétains.

D'où la double impulsion donnée à la restauration : d'une part protéger le site de la dégradation, tout en lui laissant son aspect romantique de ruines ; d'autre part, rénover et agrandir le bâti existant en utilisant les techniques d'énergie durable (verrière photovoltaïque couvrant les besoins électriques, toiture végétalisée, chauffage par pompe à chaleur etc.)

Depuis 2014, le château a ainsi retrouvé toute sa place dans la vie des Beaucétains. Outre l'esplanade, ils y disposent de 100 m2 de salles pour les réunions d'associations, conférences, expositions, concerts etc.

PHOTOS EXTERIEUR



Passerelle d'accès au château



Cour du château

Mairie de Le Beaucet

✉ : 7, rue Coste Chaude – 84210 LE BEAUCET / ☎ : 04 90 66 00 23 / 📠 : 04 90 66 17 77

@ mairie.beaucet@orange.fr - Site : <http://www.lebeaucet.com>



Panorama (cour intérieure)



Accès salle associative principale



Extérieur salle associative principale (autre côté)



Accès Salle du Donjon



Aire de parking obligatoire



Aire de pique-nique aux abords du château

Mairie de Le Beaucet

✉ : 7, rue Coste Chaude – 84210 LE BEAUCET / ☎ : 04 90 66 00 23 / 📠 : 04 90 66 17 77

📧 mairie.beaucet@orange.fr - Site : <http://www.lebeaucet.com>

PHOTOS INTERIEUR SALLE ASSOCIATIVE PRINCIPALE (80 M²) : 50 PERSONNES



Vue de la salle côté porte d'entrée



*vue de la salle (côté opposé)
Présence d'un Vidéoprojecteur*



*Coin cuisine avec frigo sous comptoir
Evier et micro-onde*



Coin WC (accès PMR)

PHOTOS INTERIEUR SALLE DONJON (25 M²)



Mairie de Le Beaucet

✉ : 7, rue Coste Chaude – 84210 LE BEAUCET / ☎ : 04 90 66 00 23 / 📠 : 04 90 66 17 77

📧 mairie.beaucet@orange.fr - Site : <http://www.lebeaucet.com>

CONDITIONS D'UTILISATION

L'utilisation du château est exclusivement réservée aux activités suivantes :

- réunions, conférences,
- manifestations privées : sur appréciation du maire,
- expositions intérieures et/ou extérieures,
- organisation de spectacles (projection, théâtre...),

Toute autre activité ou l'utilisation du bâtiment est strictement interdite.

Les salles du Château ont pour vocation première d'accueillir la vie associative, telle qu'elle s'exerce au travers des différentes associations de la commune de Le Beaucet. Elles seront donc mises en priorité à la disposition de ces dernières, dans l'exercice de leurs activités ou lors de leurs manifestations, selon les modalités fixées ci-après.

Elles pourront en outre être louées à des particuliers, des entreprises ou encore à des organismes ou associations extérieures à la commune pour des activités autres que festives.

La mise à disposition, se décline suivant la période suivante :

Journée : de 8 heures du matin au lendemain 8 heures.

Les opérations de réservation se font auprès du secrétariat de mairie pendant les heures d'ouverture :

Le mardi de 8h30 à 12h30

Le mercredi de 8h30 à 15h00

Le vendredi de 8h30 à 12h30

Ou par mail à mairie.beaucet@orange.fr.

S'agissant des salles du château, elles ne pourront pas être utilisées pour des activités sportives proprement dites nécessitant des équipements fixes ou permanents mais seulement pour des exercices au sol. Sont donc ainsi formellement exclus les sports de balle, collectifs ou individuels. ***Pas de stockage de matériel sur place pour quelques raisons que ce soit.***

Les clés du château devront être retirées au secrétariat de la mairie de la commune de Le Beaucet, 24 heures avant la manifestation. Le vendredi de 8h30 à 12h30 en cas de location de la salle le dimanche.

Les clés doivent être restituées au secrétariat de la mairie après la manifestation, et après l'entente lors du retrait des clés.

L'utilisateur, en la personne du responsable désigné, doit se conformer aux règles d'ordre public habituelles, relatives à la sécurité, la salubrité et l'hygiène. Il est également responsable de la protection des mineurs pendant toute la durée d'occupation et notamment au cours des opérations de montage et de démontage.

Mairie de Le Beaucet

✉ : 7, rue Coste Chaude – 84210 LE BEAUCET / ☎ : 04 90 66 00 23 / 📠 : 04 90 66 17 77

@ mairie.beaucet@orange.fr - Site : <http://www.lebeaucet.com>



MAIRIE DU BEAUCET

L'utilisateur devra se conformer aux obligations édictées par la SACEM en cas d'usage d'œuvres musicales dans le courant de la manifestation.

Au niveau du matériel réservé exclusivement pour le château, 23 chaises conférence, 10 tables rectangulaires et 1 table carrée sont à votre disposition. Elles peuvent être positionnées selon la configuration souhaitée par les services techniques de la Mairie.

La réservation de matériel supplémentaire doit être formulée lors de l'établissement du contrat de location ou de la réservation pour les associations.

L'utilisateur s'assurera de laisser les lieux dans l'état où il les a trouvés à son arrivée. S'il constate le moindre problème, il devra en informer la mairie lors de la remise des clés.

L'utilisateur est chargé de l'extinction des lumières après chaque activité et de veiller au bon fonctionnement du portail automatique.

Il est interdit :

- de procéder à des modifications sur les installations existantes,
- de cuisiner dans les salles : un micro-onde est à votre disposition,
- de fumer à l'intérieur des locaux,
- de bloquer les issues de secours,
- d'introduire dans l'enceinte des pétards, fumigènes,
- de déposer des cycles et cyclomoteurs à l'intérieur des locaux,
- d'utiliser les locaux à des fins auxquelles ils ne sont pas normalement destinés,
- de pratiquer seul une activité en dehors de la présence des responsables,
- de stationner devant l'entrée du château pouvant gêner la fermeture automatique du portail,
- Faire du feu ou un barbecue dans l'enceinte du château et ses abords,
- De jeter des projectiles au-dessus des rambardes de sécurité de l'enceinte du château
- D'utiliser les salles comme locaux de sommeil.

Il est recommandé :

- de réduire au maximum les bruits provenant des véhicules (démarrages, claquements de portières...),
- d'utiliser le parking obligatoire : pour des raisons de sécurité, le stationnement des véhicules ne devra pas empiéter sur le chemin d'accès du château.

La mise à disposition de la salle et des équipements est gratuite pour les associations de la commune dans l'exercice normal et habituel de leurs activités et les manifestations qu'elles organisent. Il en est de même pour les structures (associations ou organismes émanant des collectivités) qui réalisent des actions pour la dynamique du territoire du Beaucet en dehors de tout cadre commercial.

Mairie de Le Beaucet

✉ : 7, rue Coste Chaude – 84210 LE BEAUCET / ☎ : 04 90 66 00 23 / 📠 : 04 90 66 17 77

📧 mairie.beaucet@orange.fr - Site : <http://www.lebeaucet.com>



MAIRIE DU BEAUCET

Dans les autres cas, la location se fera à titre onéreux avec :

- une demande de location (lors de la réservation),
- la signature d'un contrat de location (15 jours avant l'organisation),
- une caution versée 15 jours avant l'organisation,
- Paiement des arrhes (30% du prix montant de la location) à la réservation et paiement du solde à la remise des clés.

TARIFS SALLE ASSOCIATIVE PRINCIPALE

| | |
|-------------------|--------------|
| BEAUCETAIS | 200 € |
| EXTERIEURS | 400 € |

Le montant de la location comprend la participation aux charges de fonctionnement (eau, chauffage éclairage). Il est fixé annuellement par délibération du conseil municipal et il s'applique à compter du 1er janvier suivant.

Mairie de Le Beaucet

✉ : 7, rue Coste Chaude – 84210 LE BEAUCET / ☎ : 04 90 66 00 23 / 🖨 : 04 90 66 17 77

@ mairie.beaucet@orange.fr - Site : <http://www.lebeaucet.com>